

REGARDS EN ARRIÈRE

Cinquante années du «Bulletin»

D'une lecture rapide de ces 196 numéros du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*¹, quelques grands thèmes se dégagent. Certains sont traités déjà dans la première livraison d'octobre 1869, puis nous les retrouvons au fil des années et jusque dans ce dernier numéro d'octobre 1918, consacré presque entièrement aux activités de guerre dans 28 pays belligérants ou neutres et aux interventions en faveur des victimes. Evoquer successivement les principaux, comme nous allons le faire, c'est recréer une image qui, pour incomplète qu'elle soit, n'en traduira pas moins les réussites, les espoirs, les préoccupations d'une époque décisive dans l'histoire séculaire de notre mouvement.

La Convention de Genève

Constatons d'abord les efforts du CICR pour répandre la connaissance des règles du droit international humanitaire et pour élargir le nombre des pays signataires de la première Convention de Genève. De plus, le Bulletin rappelle, à de nombreuses reprises, la mise à jour de la Convention, la nécessité de faire comprendre la profonde évolution que signifie, dans l'esprit des hommes du début du siècle, la signature, par divers Etats, de textes de droit international, signature par laquelle ils abdiquent en temps de guerre une partie de leur souveraineté.

En 1914, il consacre plusieurs pages au cinquantenaire de cette Convention de Genève et publie les noms des participants à la

¹ Ainsi qu'on l'a dit précédemment, il parut tous les trois mois et s'appela, au début, *Bulletin international des Sociétés de Secours aux militaires blessés*.

Conférence de 1864 et la liste des Etats signataires. De même pour la Convention du 6 juillet 1906 et les ratifications et adhésions qui suivirent.

Les Sociétés nationales

Peu à peu se constituent les comités conçus selon l'idée d'Henry Dunant. Le développement des Sociétés de secours, la naissance successive de plusieurs d'entre elles, la dissolution d'autres, les rapports toujours plus étroits qu'elles entretiennent avec le CICR, autant de sujets qui prennent une juste place. En octobre 1876, on annonce simultanément la fondation d'une Société en Roumanie, la dissolution de la Société de secours des Etats-Unis et la formation d'une nouvelle Société à Constantinople, la précédente ayant disparu. Partout surgissent des sections locales, preuve que la Croix-Rouge pénètre dans les masses et étend son action, très limitée au début, à toutes les formes de la souffrance humaine.

Il n'est pas de répertoire plus fidèle non plus de la reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales par le CICR, car les circulaires officielles sont reproduites, accompagnées parfois de commentaires du rédacteur du Bulletin.

Secours aux blessés

Dans le domaine pratique du secours, les nouveautés techniques sont largement présentées. Par exemple, l'amélioration des moyens de transports des blessés, l'invention de nouveaux brancards, la création d'ambulances d'un nouveau modèle, la spécialisation des tâches des brancardiers et la formation, en divers pays, d'un corps de secouristes. La plupart de ces « trouvailles » nous paraissent anachroniques aujourd'hui, certes, mais elles n'en ont pas moins été examinées, discutées ou même adoptées dans des armées.

Ainsi, en avril 1900, un nouveau brancard allemand, sur roue, retient l'attention. « On a reproché à la roue unique de donner au blessé la sensation du manque de stabilité ; l'auteur pense que ce reproche s'adresse davantage à l'agencement défectueux de certains brancards roulants qu'au système en lui-même, qu'il a du reste beaucoup perfectionné. »

En janvier 1912, on présente un brancard roulant sur bicyclettes. Il est l'œuvre d'un médecin du Service de santé hollandais et est

destiné à être suspendu entre deux bicyclettes « grâce à des pièces d'ajustage fort bien comprises, un bâti homogène et solide en même temps que léger et très facile à monter et à démonter ».

En janvier 1913, c'est le transport des blessés dans les combats maritimes qui est à l'ordre du jour. Ayant publié un mémoire sur la question du transport de ces blessés entre les vaisseaux de guerre, les bateaux-hôpitaux et la côte, un médecin américain est « l'un des premiers auteurs qui ait cherché à faire intervenir des formations sanitaires de la Croix-Rouge, nettement organisées pour ces fonctions, dans les combats sur mer ».

En janvier 1900, c'est l'éclairage des champs de bataille pour la recherche des blessés et leurs soins pendant la nuit qui retient l'attention. « On faisait appel alors, dans ce but, à la lumière électrique, au moyen de grands réflecteurs sur chariots, avec puissantes dynamos, ou d'accumulateurs portés à dos d'homme. » Or, un médecin propose un moyen plus simple et plus économique, « l'éclairage à l'acétylène sur le champ de bataille », que le Bulletin tient à signaler comme « un progrès ».

En janvier 1913, une proposition d'un médecin de la marine russe, exposée dans le « Messenger russe de la Croix-Rouge », appelle une longue analyse. Il s'agit de « la classification des blessés sur les champs de bataille », dont l'idée avait été mise en pratique, pour la première fois, par le célèbre chirurgien russe Pirogov. Pendant le siège de Sébastopol, ce dernier « organisa un triage des blessés, au point de vue de l'urgence des opérations chirurgicales ». Et cette classification « s'opère au moyen de fiches, dont les membres du personnel sanitaire munissent les blessés sur le champ de bataille ou après le premier pansement... L'adoption de ce système de feuilles de routes, dans toutes les armées, faciliterait notablement les secours aux blessés ».

Le signe de la croix rouge

Des chroniques régulières sont consacrées aux fonds gérés par le Comité international. Ainsi, en janvier 1913, on apprend simultanément que le Fonds international de la Croix-Rouge « Impératrice Maria Féodorovna » est institué afin de « décerner des prix aux auteurs des meilleures inventions pour soulager les souffrances des militaires blessés ou malades » et qu'une médaille Florence

Nightingale sera distribuée dorénavant à des « infirmières qui se sont distinguées par leur dévouement à des malades ou des blessés en temps de guerre ou de paix ». Une commission spéciale a pour mission de réaliser cette initiative et d'aviser « le Comité international quant au choix de l'artiste et au modèle de la médaille qui sera frappée pour être distribuée aux personnes la méritant ». Auparavant, le Fonds Augusta avait également fait l'objet de plusieurs articles.

Dans le même ordre d'idées, divers concours organisés par le CICR ou d'autres institutions avaient été annoncés sur des sujets très divers, comme par exemple « l'art d'improviser des moyens de secours (1881) », le plan d'une « baraque d'ambulance transportable (1885) », « l'emploi abusif du signe et du nom de la croix rouge (1889) ». Les mémoires couronnés avaient été publiés. Au reste, le signe et la protection qu'il apporte à ceux et celles auxquels est reconnu le droit de le porter, sont des thèmes fréquents. Les textes les meilleurs des lois, votées en divers pays, sur la protection elle-même du nom et de l'emblème de la croix rouge sont repris en entier. En octobre 1912, par exemple, paraît le texte de la loi italienne.

En janvier 1914, le Bulletin relate deux interventions dans ce même domaine : l'interdiction prononcée par les tribunaux genevois de l'utilisation d'une croix rouge sur les portes et les panneaux des pharmacies et « le signe de la croix rouge dans la fabrication horlogère », à propos duquel « le Syndicat des fabricants suisses de montres argent, métal et acier » s'était adressé au CICR, à Genève. On se rend compte d'ailleurs, par le nombre d'articles relatifs à cette question du signe, soulevée dans de nombreux pays, du temps et des efforts qu'il a fallu, de la part des Sociétés nationales comme du CICR, pour obtenir que soit reconnu l'emblème et qu'un demi-siècle était nécessaire pour qu'il soit largement respecté.

La Croix-Rouge et la guerre

Dès la signature de la première Convention de Genève, les occasions ne manquèrent pas pour la Croix-Rouge d'être confrontée aux réalités de la guerre, et le Bulletin, régulièrement, en témoigne. Elles furent chaque fois, autant pour les Sociétés des pays impliqués dans un conflit que pour le Comité international, une source d'expériences nouvelles et elles contribuèrent, on le constate dans

presque chaque livraison, à habituer les armées à l'intervention des auxiliaires de la Croix-Rouge et au respect de la Convention de Genève.

Dès 1870, le Bulletin publie des informations sur l'Agence internationale ouverte à Bâle par le CICR lorsque furent connues les hostilités franco-allemandes : Office de centralisation des renseignements d'abord, puis entrepôt de matériel. A Genève également, le travail se poursuivait, et l'article qui le relate se termine par ces mots : « Quoique la guerre soit notre élément, nous la voyons de trop près pour ne pas la prendre en horreur et pour que nos aspirations, loin d'être belliqueuses, ne soient pas éminemment pacifiques. »

Mais le monde allait traverser des crises constantes jusqu'au grand cataclysme de 1914. De nouveaux conflits, notamment la guerre turco-russe en 1877, la guerre serbo-bulgare en 1885 et les guerres balkaniques de 1912-1913 obligèrent le CICR à créer des agences de renseignements : la première à Trieste, la seconde à Vienne, sous la direction du Comité central autrichien, la troisième à Belgrade. Entre-temps, il se vouait à l'étude et au perfectionnement du droit humanitaire, et s'employait à susciter la fondation de nouveaux comités dont il annonçait, plus tard, la reconnaissance au moyen de circulaires reproduites dans le Bulletin.

Or celui-ci, dans son numéro d'octobre 1914, annonçait le déclenchement d'un drame dont les épisodes allaient remplir, jusqu'en 1918, une large part de ses colonnes. Par ses dimensions et sa durée, par le nombre de ses victimes et la diversité de ses aspects, la première guerre mondiale allait donner au CICR un élan tout nouveau et exiger de lui des tâches qu'il allait bientôt être le seul à pouvoir accomplir.

L'Agence internationale des prisonniers de guerre ouvrait ses portes. Sur les colonnes du Musée Rath, à Genève, apparaissait une large bande blanche portant, en grandes lettres rouges, ces mots : Comité international de la Croix-Rouge — Agence des prisonniers de guerre. La Croix-Rouge devenait dès lors, selon Romain Rolland, « une des plus pures lumières qui ait éclairé la nuit de ces tragiques années ».

A la fin d'octobre 1914, on pouvait estimer à 400 le nombre des collaborations quotidiennes ou périodiques, en comptant celles qui

s'exerçaient à domicile. « Et c'est, écrit le rédacteur du Bulletin, un des traits de l'institution dignes de remarque et d'admiration, que cet empressement à se dévouer, à se rendre utile pour les autres, que ce besoin de coopérer à ce qui peut être réparé ou adouci dans l'effroyable tourbillon de destructions et de douleurs qui se déchaîne sur l'Europe. »

Jusqu'à sa transformation en Revue, en 1919, le Bulletin, outre les nouvelles habituelles sur les activités des Sociétés nationales, tendues elles-mêmes dans un immense et efficace effort de secours, publie des rapports sur les visites de camps de prisonniers de guerre effectuées dans les pays belligérants par les délégués du CICR, le texte des protestations des gouvernements intéressés quant à des actes contraires aux dispositions de la Convention de Genève. Ces actes, ce sont les bombardements des ambulances protégées par le signe de la croix rouge ou du croissant rouge, l'attaque de bateaux-hôpitaux, la capture du personnel sanitaire traité comme prisonnier, etc.

Dès 1916, les protestations se font plus fréquentes et elles sont relatives, en particulier, au torpillage de navires-hôpitaux. Dans la livraison de juillet 1917, une longue « Etude de droit et de fait » est consacrée à ce problème, à la suite de « la décision prise par le gouvernement allemand d'attaquer et de couler, sans avertissement ni distinction, tous les navires-hôpitaux qui sortiraient d'une zone déterminée dans la Manche et la mer du Nord ». Evoquant « les principes aussi bien que l'esprit de la Convention de Genève appliquée à la marine », l'auteur conclut : « C'est donc avec parfaite raison que le Comité international a stigmatisé cette ordonnance au nom des principes conventionnels qu'il est chargé de défendre. »

Témoin de l'histoire

Le Bulletin représente une source de documentation unique, irremplaçable, sur l'histoire de la Croix-Rouge. Et, plus généralement, sa lecture incite à la réflexion :

Comment, d'abord, ne pas remarquer le courage de certaines prises de position, telle celle que nous venons de citer au sujet de cette ordonnance allemande. Un comité qui n'a d'autre autorité morale que de parler au nom de l'humanité ose accuser un gouvernement tout-puissant de violer une convention humanitaire ! A

diverses reprises aussi, durant un demi-siècle, le ton si décidé, l'assurance de certaines déclarations frappent, et cela davantage encore si l'on songe que le CICR était moins connu qu'aujourd'hui et qu'il n'avait pas acquis encore l'autorité morale qui est la sienne actuellement.

On demeure frappé par l'importance, la puissance même de l'action individuelle dans les dernières années du siècle précédent et les premières de celles qui l'ont suivi. Ce sont de grandes personnalités qui interviennent auprès des autorités, parlant d'égal à égal, passionnées par leur sujet et toutes dévouées à l'idéal de la Croix-Rouge. Ce sont elles souvent qui réussissent, à force d'obstination, à faire avancer une cause qui leur est chère et qui éveille, dans le contexte d'une époque qui croyait si fortement au progrès continu, des échos toujours plus larges. Les biographies publiées dans le Bulletin démontrent que leur force était faite d'une foi ; en luttant pour l'humanité, elles se sentaient pleinement dans le mouvement de l'histoire.

La parution d'une publication régulière du CICR ne dissuade pas les Sociétés nationales de créer leur propre organe, ce que vont faire un nombre toujours plus grand d'entre elles. Mais ces revues, internationale et nationales, ne se gênent pas mutuellement. Elles coexistent fort bien. Tout au plus verrons-nous s'accroître la division du monde dans le domaine de la langue déjà, par le fait que bientôt, il ne suffira plus de publier une revue en français, mais qu'il faudra songer à la faire paraître en d'autres langues, tout en lui réservant ce rôle de lieu de rencontre où se cherche, se redéfinit, s'affirme la pensée humanitaire face à un monde qui change à un rythme toujours plus rapide, et dont les structures sont constamment remises en question.

Au reste, les milliers de pages du Bulletin recèlent des trésors de bonne volonté, patiente et attentive ; ils témoignent d'un effort de solidarité humaine toujours renaissant, jamais découragé devant les conflits qui n'arrêtent pas de surgir, les victimes sans cesse plus nombreuses, les souffrances devenues universelles. Et le Bulletin demeure une des rares publications où seul se manifeste un idéalisme au sens vrai du mot, celui qui prône l'action secourable et veut entraîner chacun à faire de sa vie un service.

*
* *

J.-G. LOSSIER